

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Christine Ayotte

<https://www.cadre21.org/membres/990dd4a9d33c66e7692c956d>

Date d'obtention : 2021-12-21 15:44:35

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une façon d'intervenir rapidement et efficacement en suivant des étapes claires selon le rôle de chacun. Donc, on peut s'assurer de faire les bonnes actions. Très sécurisant pour le jeune, les parents et nous les intervenants scolaires.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Nous sommes des acteurs de première ligne. Cela va me permettre d'être plus confiante dans mes interventions. Cette trousse sexto me permettra d'agir de la bonne façon et de guider mes interventions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Première étape. regarder la grille d'évaluation dans le guide. Si c'est un acte malveillant garder l'appareil électronique et appeler les policiers. Sinon poursuivre les étapes. Et en aucun temps visionner le contenu dans l'appareil électronique de l'élève.